

Attribution de subventions « Patrimoine »

L'Etablissement a été sollicité pour une participation financière à 2 projets ou manifestations, présentés ci-dessous et récapitulés dans un tableau en fin de note.

Pour information, il est indiqué que depuis le début de l'année l'Etablissement a accordé 13 subventions « Patrimoine » pour un montant total de 23 281,80 €.

Club athlétique Langogne – Trail « Naussac Run Nature » (24/09/2017)

Cette manifestation sportive (5^{ème} édition) prévue le 24 septembre 2017 devrait regrouper environ 200 participants autour du plan d'eau de Naussac. Trois distances sont prévues durant la journée : un Mini-Trail - 7 km, un Trail Découverte - 13 km et un Trail Aventure (tour du Lac de Naussac) - 30 km.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Promotion	1 300 €	Inscriptions	2 200 €	36,67%
Techniques	1 200 €	EP Loire	1 500 €	25,00%
Ravitaillements	300 €	Autre public	600 €	10,00%
Collation remise prix	100 €	Partenaires privés	1 700 €	28,33%
Tenues bénévoles	300 €			
Lots inscriptions	1 400 €			
Dotations podium	1 400 €			
TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €	

Association Boutavant – « 2017, Année de la Vistule »

L'Association de marine de Loire Boutavant a été invitée, par la Municipalité de Torun en Pologne, à participer, du 4 au 15 août 2017, à l'évènement « 2017 Année de la Vistule ». Un bateau traditionnel de Loire était sur place pour une navigation entre Varsovie et Torun.

L'Association Boutavant est à l'origine d'un programme d'échanges avec les bateliers de la Vistule. Ainsi, entre 2009 et 2012, elle a incité ces derniers à reconstituer leur flotte fluviale traditionnelle.

Un autre objectif poursuivi était de faire connaître la Loire et le Val de Loire, ainsi que la « Martinopole », là où Saint Martin de Tours a été évêque, symbole européen du partage et ainsi donner envie aux pèlerins et aux touristes polonais de se rendre dans le Val de Loire.

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016, précise que pour les demandes relatives à des « produits », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 10 %, soit une subvention de 629 €.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Transport des marinières bénévoles (AR Paris-Varsovie + AR Tours-Paris)	1 280 €	Ville de Torun (Pologne)	1 500 €	23,85%
Transport du bateau traditionnel et son gréement par camion	3 000 €	Tours-Métropole	1 200 €	19,08%
Restauration et hébergement	1 660 €	Région Centre Val de Loire	2 000 €	31,80%
Carburant	150 €	Etablissement public Loire	1 000 €	15,90%
Assurances et divers	200 €	Autofinancement	590 €	9,38%
TOTAL	6 290 €	TOTAL	6 290 €	

Il est proposé au Bureau d'approuver les délibérations correspondantes.

**DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME FLUVIAL
POUR LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE DE LA
VISTULE A PARTIR DE LA REEMERGENCE DE LA
NAVIGATION TRADITIONNELLE.**



La Marne de Loire ou la Marne de la Vistule? Warszawa au XVIIIème siècle!

Associations impliquées en France :

Association BOÛTAVANT*,
37000 Tours, France
Association LOIRE-VISTULE
45000 Orléans, France

Associations impliquées en Pologne :

Association « JA WISLA » Warszawa, Poland
Association « KROLEWSKI FLIS NA WISLE », Krakow, Poland
Centrałne Muzeum Morskie w Gdansk/
(Musée Central de la Mer/Musée de Tczew), Gdansk, Poland

z

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
4 ^{ème} édition du trail « Naussac Run Nature » (25 septembre 2016)	Club Athlétique Langogne (48)	6 000 €	Naussac			1 500 €	25 %	1 500 €
« 2017, Année de la Vistule »	Association Boutavant (37)	6 290 €			X	1 000 €	15,90 %	629 €
TOTAL								

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)